



Syndicat  
des

**Enseignants de l'Unsa**

Un syndicat de la maternelle au lycée

**SE-UNSA**

16 rue J.Chatel, BP41  
97461 SAINT-DENIS CEDEX  
Tel : 0262 20 08 13  
E-mail: [974@se-unsa.org](mailto:974@se-unsa.org)



Consultez régulièrement le [site du syndicat](#) les circulaires rectores, les parutions importantes au BO et au JO , l'actualité juridique, l'actualité sur les retraites etc.....

## **FLASH n°21 Mercredi 4 Avril 2018 SE-UNSA 974**

Ce Flash est aussi disponible au format PDF [ICI](#)

### **Compte rendu de la CAPD classe exceptionnelle des PE**

La CAPD chargée d'examiner le passage à la classe exceptionnelle s'est réunie le 29 mars 2018. Le SE UNSA a siégé.

Rappel : on peut accéder à la classe exceptionnelle de deux manières :

#### **-1er vivier : au titre des fonctions**

être PE au moins au 3ème échelon de la hors-classe et avoir exercé pendant 8 années (continues ou pas) d'exercice effectif de fonctions en éducation prioritaire ou sur certaines missions : direction d'école, direction adjointe de SEGPA, chargé-e de classe unique, conseiller-e pédagogique, PEMF, référent-e handicap, enseignant-e dans le supérieur. Les années d'exercice doivent être entières. Les services à temps partiel sont pris en compte comme une année entière.

#### **-2nd vivier : au titre de l'ancienneté dans le grade**

être au dernier échelon de la hors classe (aujourd'hui le 6ème)

Pour le premier vivier il y a eu 209 candidatures acceptés et 92 promus soit 44% dont 32 avis excellents, 42 très satisfaisants, 18 satisfaisants.

Pour le second vivier il y a eu 80 promouvables et 25 promus soit 31% dont 9 avis excellents, 9 très satisfaisants et 7 satisfaisants.

Le SE UNSA est intervenu pour déplorer l'information tardive concernant les appréciations littérales ainsi que le rejet de plusieurs candidatures alors que ces collègues ont apporté la preuve de leurs 8 ans de fonctions particulières. Nous espérons que les dysfonctionnements constatés ne se reproduiront plus, nous y veillerons.

Ce système de promotion donne aux avis des IEN et du DAASEN une part trop importante par rapport à l'ancienneté.

URGENT

**La nouvelle campagne de promotion à la classe exceptionnelle pour la rentrée 2018 se déroulera du 3 au 16 avril sur le serveur SIAP.**

**Nous vous recommandons, si il y a un doute, de transmettre à l'administration toutes les pièces justifiant vos 8 ans de missions particulières**

**Vous trouverez en un tutoriel concernant la candidature à la classe exceptionnelle au titre du 1er vivier. [ICI](#)**

Le 2<sup>ème</sup> vivier concerne les collègues ayant atteint le 6<sup>ème</sup> échelon de la HC qui n'auront pas à candidater. Cependant s'ils ont eu des fonctions ou missions particulières, ils peuvent aussi candidater au 1<sup>er</sup> vivier. Par conséquent, ils seront sur les 2 viviers.

#### **En réponse à vos questions :**

-il n'y a pas d'entretien pour le passage à la classe exceptionnelle.

-dans le cheminement des avis : l'IEN formule une « appréciation littérale », l'IA-Dasen la transforme en appréciation (Excellent/Très satisfaisant/Satisfaisant/Insatisfaisant) et établit un projet de tableau d'avancement.

-concernant le contingent (issu du pourcentage, soit 1.43% pour les PE pour septembre 2018), le ministère attribuera un nombre de promotions à chaque académie.

Concernant les missions en éducation prioritaire, seules les années ayant données droit à l'**indemnité de sujétions spéciales ZEP ou ECLAIR ou REP ou REP+** qui figure sur les fiches de paie, sont prises en compte.

Les fonctions et missions peuvent se cumuler pour atteindre les 8 années.

## L'équipe du SE-UNSA

L'équipe du SE UNSA se tient à votre disposition pour vous apporter des informations complémentaires

Pour nous contacter :

Adresse mail : [974@se-unsas.org](mailto:974@se-unsas.org) Fax : 0262 21 58 65

Pour un meilleur traitement de vos demandes veuillez rajouter : 1D-dans l'onglet « Objet » du mail

ex : 1D-Demande de renseignements xxxxxxxxx

Par téléphone : Responsable 1<sup>er</sup> degré : Sonia LAPIERRE

	Circonscriptions	Correspondant	N° de Téléphone
Secteur Ouest	Étang-Salé St Louis	LAPIERRE Sonia	06 92 63 36 99
		CADET Marie-Claude	06 92 17 08 92
	Port Possession St Paul 3	BOYER Luc	06 92 77 71 21
	St Paul 1 et 2 St Leu	TAURAN Véronique	06 92 64 95 67
Nord	St Denis Ste Marie	NIFAUT Maryse	06 92 63 29 42
Est	Bras-Panon St André Ste Suzanne	BIJOUX Brice	0692 63 28 09
	St Benoît	GENTY Thierry	0692 51 91 64
Sud	Tampon St Pierre	ROGER Erick	06 92 60 48 07
	Petite Ile St Joseph	FONTAINE Philibert	06 92 61 72 57
ASH		VERDIER Michèle	06 92 70 38 62
Réseaux sociaux		JEAMBLU Sophie	06 92 69 42 95
Responsable Jeunes	Enseignants	GACEM Houria	06 92 20 90 79
Responsable Contractuels	(AED/CAE/CUI/AESH)	GERVAIS Sylvain	06 9224 99 14